



LA GARDE DES SCEAUX
MINISTRE DE LA JUSTICE

Paris, le 1^{er} JUIN 2016

N/Réf. : parl. n°201610025748

Monsieur le Ministre, *de Jean-Pierre*

Par courrier daté du 2 juin dernier, vous avez appelé mon attention sur l'inondation partielle du centre pénitentiaire d'Orléans-Saran. Vous avez également fait part de votre préoccupation lors de la séance de questions d'actualité au Gouvernement du 9 juin dernier.

Les intempéries qui ont frappé votre département ont particulièrement touché le centre pénitentiaire d'Orléans-Saran.

Cet établissement a été touché par de fortes pluies qui se sont abattues sur la région les 30 et 31 mai 2016, entraînant l'inondation des sous-sols des deux quartiers maison d'arrêt et du rez-de-chaussée de l'un d'entre eux, ainsi que d'importants problèmes techniques (coupures d'eau chaude et de chauffage).

Les personnes détenues hébergées dans ces deux quartiers ont été transférées dans les autres bâtiments de l'établissement qui n'ont pas été touchés par les intempéries ou dans d'autres établissements pénitentiaires.

Les équipes régionales d'intervention et de sécurité (ERIS) ont été mobilisées pour sécuriser les lieux et accompagner les personnels de l'établissement, ainsi que les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) concernés pour informer les familles des personnes détenues de la situation. La direction de l'administration pénitentiaire a tout mis en œuvre pour assurer le bon déroulement des opérations et soutenir les personnels présents sur les lieux.

.../...

Monsieur Jean-Pierre SUEUR
Ancien Ministre
Vice-Président de la Commission des Lois
Sénateur du Loiret
Sénat
15 rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

Au total, ce sont plus de 500 agents qui ont été mobilisés lors de cet épisode. Leur réactivité et leur professionnalisme ont permis que ce transfert se fasse dans les meilleures conditions possibles.

S'agissant des études préalables menées en 2009 pour le choix du site, il n'y avait aucune alerte sur l'inondabilité du terrain. L'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) a réalisé toutes les études requises pour la réalisation du projet et strictement suivi les prescriptions de l'Etat.

En particulier, le dossier « loi sur l'eau » relatif au projet de construction a été déclaré auprès du préfet du Loiret et de la direction départementale des territoires du Loiret. Il détaillait les ouvrages de gestion des eaux pluviales prévus et les hypothèses retenues pour leur dimensionnement. Son instruction n'a pas appelé de préconisation supplémentaire de la part des services de l'Etat.

Toutefois, à la lumière des observations sur site en phase chantier, des hypothèses plus contraignantes ont été prises en compte pour dimensionner les ouvrages à réaliser pour la gestion des eaux pluviales. Le fossé périmétrique servant d'ouvrage de stockage des eaux de pluie a été ainsi redimensionné pour passer de 3 370 m³ à 6 500 m³. Ce bassin permet de stocker le volume précipité lors de deux pluies décennales ou une pluie centennale, soit 66 mm de précipitations cumulées.

Les 28, 29, 30 et 31 mai derniers, Météo France a relevé pour la station d'Orléans un niveau de précipitations qui s'élevait respectivement à 19,4 mm, 26,7 mm, 63,4 mm et 17,3 mm. Compte tenu de la continuité et de l'intensité de ces précipitations, ce bassin n'a pu se vider, ce qui a conduit à son débordement. Le fossé périmétrique était dès lors incapable de capter les précipitations qui s'accumulaient sur le site, du fait de la quasi-imperméabilité des sols.

J'ai demandé au bureau de l'immobilier de l'administration pénitentiaire de mener des études relatives à la remise en état du site et la prévention de nouvelles dégradations et la directrice de l'administration pénitentiaire s'est rendue sur place afin de prendre la mesure des dégâts.

Des mesures sont déjà prises ou anticipées pour la réparation des dégâts et vous pouvez compter sur ma pleine mobilisation pour que soient assurées la sûreté pénitentiaire, la sécurité des personnes et la pérennité des bâtiments du centre pénitentiaire d'Orléans-Saran.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma parfaite considération.



Jean-Jacques URVOAS